



CAMPUS
LA SALLE
SAINT-ÉTIENNE

LOGEMENT ETUDIANT AU CAMPUS LA SALLE



Internat La Salle St-Etienne

22 rue Désiré Claude

42100 Saint-Etienne

Contact m.aillet@lasalle42.fr

Tél 04 77 43 24 80 / www.lasalle42.fr



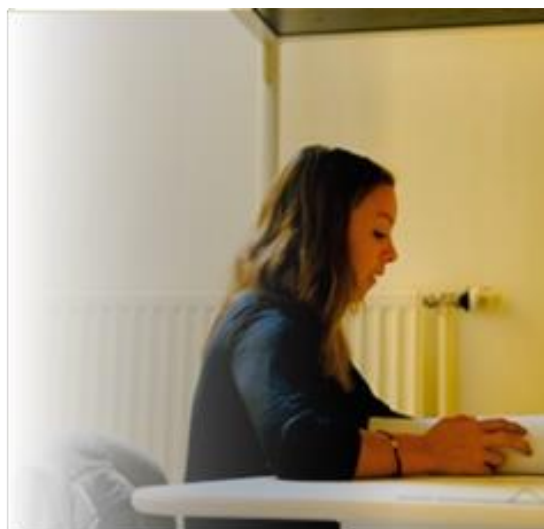
Le logement de l'étudiant fait partie des préoccupations majeures de la famille lorsque leur jeune se prépare à entrer dans l'enseignement supérieur : les parents recherchent pour le nouvel étudiant un lieu sécurisé et encadré, proche de l'établissement.



Le Campus La Salle Saint-Etienne propose deux formules de logement à ses étudiants pour leur permettre d'étudier et de réussir dans de bonnes conditions. Ainsi, les familles pourront préparer sereinement l'installation du jeune dans la métropole stéphanoise.

Formule A - Internat classique

Cette formule est adaptée aux jeunes qui souhaitent étudier dans le calme avec une présence d'adultes qui l'encadrent dans son quotidien. L'Internat est une formule adaptée à des études qui requièrent une importante quantité et de travail personnel.



Les +

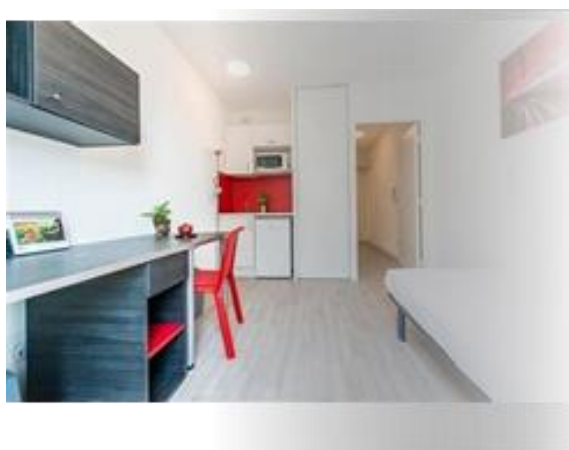
- Encadré par les maîtres d'internat présents sur place en lien avec le Directeur de Vie Scolaire
- Pension complète avec petit déjeuner et 2 repas équilibrés
- Chambre individuelle ou double avec douche privative et accès WiFi
- Etude surveillée et espace de travail collaboratif
- Animations et dîners à thème

Prix de la formule

495€

sur 10 mois

Formule B – Location d'un studio



L'Ensemble Scolaire La Salle Saint-Etienne dispose de 2 studios en colocation au sein de l'établissement. Réservés aux étudiants, ces logements meublés, équipés de sanitaires, salles de bain kitchenettes individuelles, conviendront à des étudiants autonomes qui cherchent un espace clé en main, équipé et sécurisé.

Les +

- Accessible 24h/24 et 7 jours/7 les 10 mois de l'année scolaire
- Cumulable avec la pension complète du lundi au vendredi (1900€) ou la ½ pension midi + soir
- Droit à l'Aide au Logement

Prix de la formule

400€ à 500€

sur 10 mois selon le studio

Modalités de candidature



Dans le cas où vous êtes intéressés par au moins l'une de ces formules, merci de remplir un dossier de candidature, accompagné des pièces demandées :

- ✓ Un seul chèque de 30€ de frais de dossier à l'ordre de l'AELS Saint-Louis – Sainte-Barbe, en sus du chèque de 50€ de frais de dossier pour la scolarité, non remboursable
- ✓ Un chèque de 400€ d'acompte à l'ordre de l'AELS Saint-Louis – Sainte-Barbe, qui, une fois la candidature validée, est non remboursable, sauf s'il y a changement de vœu définitif avant la fin de la procédure Parcoursup ou échec au baccalauréat.
- ✓ **Formule A :**
 - L'avenant financier spécifique à l'internat signé de l'étudiants et ses responsables légaux.
 - Le règlement intérieur de l'Internat signé de l'étudiant et des responsables légaux
- ✓ **Formule B :**
 - Un contrat de location sera signé entre l'étudiant et l'établissement pour une période de 10 mois maximum.
 - Une charte de bonne conduite sera également présentée et signée par chaque locataire.

Une place sera attribuée selon les demandes, les places disponibles et des critères définis (filières d'inscription, motivation de l'étudiant, situation géographique de la famille notamment).

NB Nous ne traiterons que les dossiers complets

A retourner au plus vite avec le dossier d'inscription dans l'établissement.

Photos non contractuelles



CAMPUS
LASALLE
SAINT-ÉTIENNE

LOGEMENT ETUDIANT FICHE D'INSCRIPTION

Campus La Salle – Saint-Etienne
Rentrée 2024/2025

FRL

INSCRIPTION EN BTS : COM CI CPRP CIRA ME MS GPME

Merci de compléter ce formulaire le plus lisiblement possible et le retourner à m.aillet@lasalle42.fr

L ÉTUDIANT

NOM (majuscules) : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ à : _____ Département : _____

G F Nombre de frères : ____ Nombre de sœurs : ____ Nationalité : _____

Adresse (où sera adressée toute correspondance concernant l'inscription) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile: _____

Bac (série) : _____ Spécialité : _____ Option (s) : _____

N° Sécurité Sociale : _____ Numéro INE : _____

Bénéficiez-vous d'une bourse ? Oui Non

Etablissement fréquenté actuellement : _____

Adresse : _____

LE(S) RESPONSABLES LÉGAL(AUX)

Responsable 1

NOM : _____

Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone professionnel : _____

Téléphone fixe : _____

Mail : _____ @ _____

Profession : _____

Nom de l'entreprise : _____

Responsable 2

NOM : _____

Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : (si différente) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone professionnel : _____

Téléphone fixe : _____

Mail : _____ @ _____

Profession : _____

Nom de l'entreprise : _____



CAMPUS
LA SALLE
SAINT-ÉTIENNE



LOGEMENT ETUDIANT

CANDIDATURE

Campus La Salle – Saint-Etienne
Rentrée 2024/2025

CL

Nous, soussignés Madame/Monsieur _____
responsables de l'étudiant _____
entrant en classe de _____, souhaitons, parallèlement à l'inscription administrative de
l'étudiant au Campus la Salle candidater pour la ou les formules de logement suivant :

☐ **Formule A – INTERNAT CLASSIQUE – 495€ / 10 mois**

- Du dimanche soir au vendredi, chambre individuelle au sein de l'Internat de l'Ensemble Scolaire : l'internat classique est fermé chaque vendredi soir et rouvre dimanche soir.
- Pension complète (3 repas quotidiens du lundi matin au vendredi midi)
- Respect du règlement intérieur qui organise la vie à l'Internat

Pièces à joindre au dossier pour une demande de place à l'internat :

- Un chèque de 400€ d'acompte, non remboursable une fois la candidature retenue, hormis avant la fin de la Procédure Parcoursup ou en cas d'échec au baccalauréat. A l'ordre de AELS Saint-Louis Sainte-Barbe.
- L'avenant financier, spécifique à l'Internat, signé des deux responsables légaux et de l'étudiant.
- Le règlement intérieur de l'internat, signé des deux responsables légaux et de l'étudiant.

Merci de noter qu'en cas de manque de place, il pourra être proposé une chambre pour deux étudiants.

☐ **Formule B – LOCATION DE STUDIO EN COLOCATION – de 400€ à 500€ / 10 mois**

- Accessible 24h/24 et 7 jours/7 pendant toute la durée de la location
- Charte de bonne conduite à respecter
- Le montant du loyer sera fixé en fonction du studio disponible

Pièces à joindre au dossier pour une demande de location

- Un chèque de 400€ d'acompte non remboursable une fois la candidature retenue, hormis avant la fin de la Procédure Parcoursup ou en cas d'échec au baccalauréat. A l'ordre de AELS Saint-Louis Sainte-Barbe.

Si votre dossier est validé, un rendez-vous sera fixé pour l'état de lieux d'entrée et la signature du bail de location.

Nous vous demanderons la lettre de caution solidaire ainsi que l'avis d'imposition du garant. Le loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois par Carte Bleue sur votre espace Ecole Directe en cliquant sur paiement en ligne. L'établissement se réserve le droit de proposer soit un studio soit une chambre dans un appartement en colocation.

☐ **Nous souhaitons faire plusieurs vœux :**

Formule 1 : ☐ A ☐ B **Formule 2** ☐ A ☐ B

Pour compléter le dossier, merci d'ajouter **un chèque de 30€ de frais de dossier non remboursable**, ainsi qu'une **lettre de motivation**, rédigée avec soin. Nous rappelons qu'une demande de candidature n'implique pas nécessairement une réponse positive de la part de l'Ensemble Scolaire La Salle Saint-Etienne. L'établissement attribuera les logements sur la base de critères définis. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.** Une confirmation sera donnée aux familles, indiquant la formule retenue (la famille devra alors confirmer son inscription) ou une mise sur liste d'attente.

A Le.....

Signature de l'étudiant

Signature du Responsable 1

Signature du Responsable 2

.....
☐ oui ☐ non

.....
☐ oui ☐ non

.....
☐ oui ☐ non



CAMPUS
LA SALLE
SAINT-ÉTIENNE



LOGEMENT ETUDIANT

AVENANT FINANCIER

Campus La Salle – Saint-Etienne
Rentrée 2024/2025

AFL

AVENANT FINANCIER – 2

FORMULE INTERNAT CLASSIQUE

Annexé au Contrat de Scolarisation

Le présent avenant financier, annexé au Contrat de Scolarisation, règle les rapports dans le domaine financier dans le cadre de l'internat et ce, pour l'année scolaire 2024/2025 entre :

L'Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire La Salle St-Etienne, et la Famille de _____
en classe de _____

1/ CONTRIBUTION FAMILIALE

La contribution familiale pour l'internat s'élève à 4950€ au titre de l'année scolaire 2024/2025. La famille choisit de régler la contribution selon la formule choisie dans l'avenant financier de la scolarité, en annexe du Contrat de Scolarisation.

En cas de non-paiement de la contribution familiale à l'issue de 2 rappels, d'un entretien avec la Direction pour établir un échéancier et d'une mise en demeure de payer, (l'échéancier n'étant pas honoré), le dossier sera transmis à la société de recouvrement et entraînera, *de facto*, la résiliation immédiate du contrat de scolarisation.

En cas de rupture de contrat en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'Etablissement, la famille reste redevable envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à 3 mois de contribution.

2/ ACOMPTE

D'un montant de 400€ par étudiant, l'acompte demandé lors de l'inscription ou de la réinscription dans l'Etablissement sera déduit de la facture annuelle.

Cette somme n'est en aucun cas remboursable sauf en cas d'échec au Baccalauréat, ou d'un changement de vœu définitif à la fin de la procédure Parcoursup, sur demande.

Chèque à établir à l'ordre de : AELS Saint-Louis Sainte-Barbe Tout désistement doit être signalé par écrit.

3/ DEPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie 200€ est demandé à chaque interne le jour de son installation à l'internat et sera rendu en fin d'année selon l'état de la chambre et le solde du compte restaurant.

4/ FRAIS ANNEXES

Un chèque de 30€ sera également demandé au titre de frais de dossier. Ces frais ne sont en aucun cas remboursables et ne se substituent pas aux frais de dossier pour la scolarité.

5/ PENSION COMPLETE

Le forfait inclut la prise en charge des repas du petit-déjeuner, du déjeuner et du dîner du lundi matin au vendredi midi.

Signatures : L'étudiant Le Responsable 1 Le Responsable 2 Président de l'Organisme de gestion

..... M. Alain SOWA.....

OUI

NON

OUI

NON

OUI

NON

OUI

NON



CAMPUS
LA SALLE
SAINT-ÉTIENNE



LOGEMENT ETUDIANT

Règlement intérieur de l'internat

Campus La Salle – Saint-Etienne
Rentrée 2024/2025

L'internat est placé sous la responsabilité de Michel Aillet, Directeur de Vie Scolaire, secondé par les maîtres d'internat. L'accueil des internes se fait le jour de la rentrée des cours de 8h à 9h.

L'hébergement à l'internat est géré par Michel AILLET, Directeur de Vie Scolaire, à contacter avant la rentrée pour prendre possession des chambres.

Contact : m.aillet@lasalle42.fr

- Chaque interne se voit confier la clé de sa chambre en début d'année.
- L'accès WiFi est possible à l'internat et en salle de travail du site St Louis.
- A prévoir : alèses, taie d'oreiller, couette, housse de couette et drap-housse pour un lit une place (90 cm)

Le règlement ainsi que les règles de vie d'internat s'appliquent tant aux étudiants majeurs que mineurs. L'inscription en qualité d'interne suppose donc, sans équivoque possible, le devoir de tolérance, de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions, ainsi que le respect des règles et obligations liées à toute vie en communauté.

Le règlement intérieur du lycée s'applique intégralement à l'internat aux étudiants

1 - HORAIRES DE L'INTERNAT

- L'internat est ouvert du lundi matin au vendredi soir, il est fermé chaque fin de semaine et durant tous les congés scolaires. Dans la journée, l'internat est ouvert de 12h à 13h20. Les maîtres d'internat sont présents le soir à partir 16h30 jusqu'au lendemain 8 h.
- Repas (*horaires à respecter impérativement sous peine de se voir refuser l'entrée au self*) :
 - Petit déjeuner : de 07 h 00 à 07 h 45
 - Déjeuner : de 11 h 45 à 13 h 00
 - Dîner : de 19 h 00 à 19 h 30

2 - CONTRÔLE DES PRESENCES

- L'appel est effectué dans les chambres par les maîtres d'internat du lundi au vendredi entre 21h30 et 22h30. L'élève dont la présence n'aura pas été enregistrée devra impérativement se signaler au maître d'internat avant 23h. Dans le cas contraire, le maître d'internat informera immédiatement la famille.

Aucun retour à l'internat n'est autorisé après 23h. Dans le cas contraire, des sanctions seront envisagées.

Le lundi, les internes signalent leur présence au maître d'internat dès leur arrivée.

- Absences ponctuelles :

L'étudiant majeur souhaitant s'absenter occasionnellement de l'internat doit en faire lui-même la demande écrite auprès du maître d'internat. L'étudiant mineur doit apporter une demande écrite du responsable légal au maître d'internat et obtenir son accord. Les demandes par téléphone sont irrecevables.

L'accès à l'internat est strictement interdit aux externes ou à toute autre personne étrangère à l'établissement.

3 - REGLES DE VIE

Les activités bruyantes doivent cesser à 22h30.
Les internes veilleront à ranger leur chambre et à les nettoyer, en particulier leurs sanitaires.
Nettoyage régulier des sanitaires et lieux communs par le personnel d'entretien.
Les déplacements dans l'internat, la fermeture des portes, les discussions, notamment en salle de travail, doivent se faire avec le souci permanent de ne pas gêner les autres internes.

4 - SECURITE

Le recours à toute forme de violence est pros crit. De même toute activité s'apparentant à du bizutage est formellement interdite.
L'établissement doit être informé de tout traitement médical suivi par un élève interne.
Tout interne malade doit informer le maître d'internat.
L'usage ou la possession d'alcool ou autres substances illicites sont interdits. La présence d'un interne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants fera l'objet d'une information immédiate de la famille quelle que soit l'heure, voire d'une évacuation par les services d'urgence.
Des sanctions seront prononcées selon le règlement intérieur du Campus.

Pour des raisons de sécurité, le chef d'établissement (ou son représentant) peut avoir accès aux chambres d'internat. Chaque interne est responsable de sa chambre : de ce qui s'y trouve, de ce qu'il y apporte et de ce qui s'y passe avec ou sans lui.
Il est recommandé aux internes de toujours fermer leur chambre à clé même pour des absences de courte durée. Il est conseillé aux familles de souscrire une assurance couvrant les biens de l'élève, qui ne sont en aucun cas assurés par l'établissement.

En cas de manquement grave à ce règlement, les élèves s'exposent à des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

A :

Le :

NOM, PRENOM et Signature de l'étudiant	Signature du Responsable 1	Signature du Responsable 2
.....		

☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
---	---	---